



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2080109  
dossier lié n° 2000328

Maisons-Alfort, le 9 avril 2008

## AVIS

### **de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation phytopharmaceutique VAMOS, n° intrant 2080109**

LA DIRECTRICE GENERALE

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 04/04/2008 d'un dossier, déposé par ABION, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation VAMOS.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence ABION E, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2000328, est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour VAMOS est bien strictement identique à celle déclarée pour ABION E ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation VAMOS, présentée par ABION, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit ABION E.**

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'Afssa recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de lui fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

**Pascale BRIAND**